

15/11/2017 - Une protection du loup au détriment de l'élevage n'est pas une option ! – Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« La Commission européenne s'entête à maintenir une protection stricte de loup sans tenir compte des impacts sur l'élevage et la vie des territoires ruraux. Aujourd'hui, les éleveurs ne disposent d'aucun moyen de protection efficace face à la prédation du loup », a réagi Michel Dantin dans le cadre du débat en session plénière du Parlement sur le Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie de la Commission européenne.

Le Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie a été publié par la Commission le 27 avril 2017. Il comprend quinze actions à mener d'ici 2019 afin d'améliorer rapidement la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats », politiques phares de l'Union pour la protection de la nature.

« Pas une semaine sans une attaque de loups en France. Près de 10 000 ovins ont été victimes du loup l'an dernier, deux fois plus qu'il y a 5 ans. Les éleveurs sont aujourd'hui confrontés au phénomène "d'habituation" des loups à la présence de l'homme qui n'hésitent plus à attaquer les troupeaux en pleine journée ou à proximité des habitations. C'est grave ! », a complété Michel Dantin. *« La vision idyllique du loup relève d'une approche urbaine bien loin de la vie réelle des agriculteurs »,* a-t-il ajouté.

« La Commission européenne est tenue par le mandat de la Convention de Berne, ratifiée par les États membres. J'appelle une fois encore le gouvernement français à mener une action diplomatique afin d'engager une majorité d'États membres en faveur de la révision de la Convention de Berne », a conclu l'Eurodéputé.

La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été signée en 1979 et ratifiée par la France en 1990. La directive européenne Habitat (1992) a inscrit le *Canis Lupus* dans son annexe IV comme espèce strictement protégée.